

2 novembre 2010

10.172

**Projet de résolution d'une délégation de parlementaires neuchâtelois  
au Forum interparlementaire romand****Comblent le déficit démocratique dont souffrent les projets  
d'agglomération élaborés en Suisse romande**

De nombreux projets d'agglomération encouragés par la Confédération ont vu le jour ces dernières années; ils réunissent dans la plupart des cas plusieurs communes, un seul ou plusieurs cantons, voire plusieurs cantons et pays (agglomération franco-valdo-genevoise par exemple).

De façon générale, les Grands Conseils ont été peu ou prou tenus à l'écart dans la gestation, la mise en place et le contrôle de la politique d'agglomération de leurs cantons. Les quelques parlementaires cantonaux qui participent à ces projets craignent qu'ils n'aboutissent à rien de concret s'ils ne sont pas soutenus par les populations concernées. Or, il incombe précisément aux législatifs des cantons de les représenter démocratiquement.

Les projets d'agglomération visent à organiser sur une large base participative institutionnalisée la gestion et le développement des territoires, et à ordonner les politiques publiques qui y sont liées. Ils constituent un défi majeur pour nos régions en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle.

Dans la plupart des enjeux vitaux (logements, emplois, santé, mobilité, énergies, ...), une vision purement locale et sectorielle ne permettra pas d'apporter les solutions qu'attendent des populations en constante et rapide mutation. A défaut, des tensions économiques et sociales pourraient apparaître en raison de l'absence d'une appréhension et d'une gestion commune des enjeux (pendulaires, besoins financiers en hausse, ...).

Afin de garantir une représentation permanente des populations à cette évolution inéluctable, le moment est venu d'impliquer formellement les Parlements, communaux, régionaux et cantonaux, en instituant et contrôlant les projets d'agglomération.

Ces projets vont bien au-delà de la seule obtention de cofinancements de la Confédération. Ils visent avant tout à gérer en commun et rationnellement les ressources à disposition en faveur des populations vivant sur les territoires concernés.

Conscients de la nécessité de combler ce déficit démocratique, il incombe naturellement au FIR - Forum Interparlementaire Romand de réunir les représentants des cantons romands pour jeter les bases d'une participation accrue des pouvoirs législatifs. Cela poursuit l'œuvre historique du FIR, soit celle de la création d'un cadre aux commissions parlementaires intercantionales, qui assurent le suivi, le contrôle, et maintenant peuvent donner des impulsions, dans des domaines de compétences partagées entre plusieurs cantons.

Ainsi, nous, élues et élus des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, réunis au sein du FIR, proposons la création d'un groupe de travail formé d'un délégué par canton, dans un premier temps représenté par les membres du comité du FIR, chargé de:

- Conduire une réflexion commune permanente sur les enjeux des politiques d'agglomération en Suisse romande en relation avec les collectivités territoriales voisines;
- Obtenir des Exécutifs cantonaux une meilleure participation des parlements à la mise en place des politiques d'agglomération en fonction de leurs spécificités;
- Susciter la mise en place d'organes de pilotage représentatifs dans chaque projet d'agglomération, pour asseoir le plus largement et démocratiquement possible les décisions qui le concernent en matière d'aménagement, de mobilité, de culture, etc., et en fonction des institutions de chaque projet concerné.

Le Bureau Interparlementaire de coordination prévu aux articles 3 à 6 de la Convention sur la participation des parlements, la CoParl, du 5 mars 2010, pourra prendre le relais, quand il sera constitué. Il s'agira pour lui de prendre toute initiative dans le sens développé ci-dessus.

*Au nom du FIR: Fabienne Freymond Cantone, Présidente*

*Résolution votée à l'unanimité et avec quelques abstentions par les parlementaires romands présents à Fribourg à la séance du FIR consacrée à la politique d'agglomération.*

Signataires: M. Maire-Hefti, J. Lebel Calame, C. Fischer, C. Borel, L.-M. Boulianne, P. Zürcher, F. Fivaz et M. Guillaume-Gentil-Henry